Poste 4221
En cas d'absence : 06 98 80 91 01 ou 06 74 59 14 52
Jean-Claude Ghennaï Conseiller du salarié : 06 65 50 28 23
Mail : cgthopmanosque@gmail.com
Blog : www.cgt-hopital-manosque.fr

Rencontre avec Monsieur le Maire de Manosque du 24 juin 2014

Sujet à l'ordre du jour : -> Temps partiel à 80 %
-> Entretiens agressifs avec la hiérarchie
-> Réorganisation du bureau des entrées et finances de l'hôpital

Mr le Maire et Mr Dufour (attaché de cabinet) ont reçu la délégation qui était composée de 4 représentant(e)s syndicaux et 4 membres du personnel :

Documents remis ce jour : -courrier du 27 Mars 2014 du secrétaire de la CGT à Mme la DRH de l'hôpital
- 4 pages sur les RPS.

Après les remerciements d'usage pour nous avoir accordé ce rdv qui fait écho à celui du mois de février 2014 ou nous avions déjà évoqué la dégradation des conditions de travail au centre hospitalier de Manosque, nous traitons le premier sujet des temps partiel à 80 %.

A grand renfort de témoignages, argumentations et explications, nous avons beaucoup de difficultés à faire admettre à Mr le Maire que les salarié(e)s de l'hôpital sont très choqué(e)s par cette mesure et la manière dont elle leur a été imposée. Ce dernier cherche à dédramatiser nos propos en évoquant bon nombre de gens beaucoup plus malheureux que les agents hospitaliers.
Nous nous permettons d'insister en développant plusieurs facteurs :
* la soudaineté de cette décision prise de façon unilatérale par la direction alors que depuis des années cela fonctionnait parfaitement.
*les différentes raisons évoquées par la direction pour justifier cette mesure ne nous apparaissent pas raisonnables et sérieuses.
* l'absence de réponse de la direction concernant l'existence du Fond pour l'Emploi Hospitalier pour lequel les agents cotisent et qui est destiné à compenser les 5,71 % de rémunération supplémentaire.
*La suppression de plusieurs postes de contractuel(le)s puisque la majorité des agents ont opté par dépit pour des quotités supérieures de travail (90 ou 100 %).
*une surcharge de travail pour certains secteurs ou les postes de mi-temps étaient indispensables comme par exemple les secrétariats.
* Les entretiens réalisés dans le cadre de cette mesure ont été très mal vécus par bon nombre d'agents.

Ce dernier thème nous conduit au sujet suivant se rapportant au caractère agressif subit par les agents lors d'entretiens avec la hiérarchie. Cette dégradation du climat social de l'établissement n'a pu échapper à l'étude des risques psycho-sociaux réalisée en ce début d'année. Cette étude nationale était demandée depuis plus de 2 ans par le syndicat CGT de l'hôpital de Manosque. Ces RPS dénoncés depuis de nombreuses années par la CGT, sont désormais officialisés et recensés par le biais de l'étude réalisée par la société Pragma. Lors du CHSCT du 27 mai 2014 la médecine du travail conforte les résultats de cette étude. Un « turn over » important des personnels dans toutes les catégories confondues valide cette problématique. Plusieurs salarié(e)s en arrêt de travail pour syndrome dépressif l'attestent et sont pour certain(e)s en situation de grande souffrance.

Cet état de fait, insidieusement installé depuis quelques années déjà, s'est considérablement accentué depuis l'arrivée de la nouvelle directrice des ressources humaines en septembre 2013.
Nous remettons à cette occasion à Mr le maire le 4 pages couleur le la CGT sur la restitution de l'enquête RPS.

A cette dégradation des conditions de travail s'ajoute une situation financière préoccupante majorée par une réorganisation du bureau des entrées et de la facturation.

En effet la nouvelle organisation de l'accueil des patients a généré une masse de travail supplémentaire pour les agents d'accueil aux consultations externes et ne permet plus la saisie des actes au fur et à mesure comme précédemment.
Le non remplacement du personnel en facturation hospitalisation a provoqué une désorganisation majeure du service et un retard considérable au niveau de la facturation, donc par conséquent un manque de Trésorerie pour l'hôpital.
Le manque de rigueur dans la cotation des actes médicaux occasionne du retard et accentue la problématique
Les agents des deux secteurs (accueil et facturation) ont enregistré énormément de plaintes de patients (transmises à la Direction via les questionnaires de satisfaction) qui attendent « entassés » dans le hall (pas assez de places assises), ne comprennent pas l'utilité et l'utilisation d'un tel système et dénoncent une signalétique à peine visible.
Nombreux sont ceux qui signalent qu'ils iront par conséquent « se faire soigner ailleurs ».
Cette nouvelle organisation compromet considérablement le passage à FIDES (facturation au fil de l'eau) en 2015 et met l'établissement dans une situation financière préoccupante car l'argent ne rentre plus suffisamment et les patients fuient l'établissement.

L'une des agents présente a voulu parler des perturbations subies par son changement de % de travail, Mr le maire a refoulé son intervention en argumentant que certaines personnes n'avaient pas de travail du tout….
Une seconde a eu un peu plus d'écho en avançant que des salarié(e)s bien au travail dispenseront des soins de meilleure qualité aux patients.

Nous avons tous noté que c'est l'aspect financier qui a suscité un réel intérêt auprès de Mr le Maire.

Pour conclure, Mr le Maire nous précise avoir très peu de prérogative en ce domaine, ce que nous entendons et comprenons tout à fait. Nous insistons cependant sur le fait que nous sommes venu(e)s lui faire part de nos inquiétudes et qu'il est désormais informé de la situation.
Ce dernier nous annonce qu'il s'entretiendra avec Mr le Directeur avant le conseil de surveillance qui se tiendra le 26 juin 2014.